RCS : PERPIGNAN
Code greffe : 6601

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PERPIGNAN atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1998 B 00144
Numéro SIREN : 417 725 439
Nom ou dénomination : ABEL ALU

Ce dépôt a été enregistré le 27/03/2024 sous le numéro de dépôt B2024/002296

(1) BILAN - ACTIF

DGFiP N° 2050 - SD 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code general des impôts)

cerfa

N°15949*05

Désignation de l'entreprise : SAS ABEL ALU — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* : 12

Adresse de l'entreprise : 4 BIS RUE CARDAN 66350 TOULOUGES — Durée de l'exercice précédent* : 12

Numéro SIRET* : 4 1 7 7 2 5 4 3 9 0 0 0 1 8 — Néant ☐ *

Exercice N clos le : 30/09/2023

			Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3
	Capital souscrit non appelé — TOTAL (I)	AA			
ACTIF IMMOBILISE* — IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement*	AB		AC	
	Frais de développement*	CX		CQ	
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	31 381	AG 27 706	3 676
	Fonds commercial (1)	AH	314 000	AI 9 843	304 157
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK	
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO	
	Constructions	AP		AQ	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	263 329	AS 207 159	56 170
	Autres immobilisations corporelles	AT	453 178	AU 314 874	138 304
	Immobilisations en cours	AV		AW	
	Avances et acomptes	AX		AY	
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT	
	Autres participations	CU	900	CV	900
	Créances rattachées à des participations	BB		BC	
	Autres titres immobilisés	BD	1 094	BE	1 094
	Prêts	BF	4 164	BG	4 164
	Autres immobilisations financières*	BH	47 942	BI	47 942
	TOTAL (II)	BJ	1 115 988	BK 559 581	556 407
ACTIF CIRCULANT — STOCKS*	Matières premières, approvisionnements	BL	480 698	BM	480 698
	En cours de production de biens	BN	336 287	BO	336 287
	En cours de production de services	BP		BQ	
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS	
	Marchandises	BT		BU	
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	2 073	BW	2 073
CREANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	256 225	BY	256 225
	Autres créances (3)	BZ	124 580	CA	124 580
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC	
DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres)	CD		CE	
	Disponibilités	CF	68 062	CG	68 062
Comptes de regularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	7 135	CI	7 135
	TOTAL (III)	CJ	1 275 060	CK	1 275 060
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW			
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM			
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN			
	TOTAL GENERAL (I à VI)	CO	2 391 048	1A 559 581	1 831 466

Renvois	(1) Dont droit au bail	34 000	(2) Part a moins d'un an des immobilisations financières nettes	CP		(3) Part à plus d'1 an	CR	
Clause de réserve de propriété *	Immobilisations		Stocks :			Créances :		

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032 -NOT-SD

Copyright Groupe ISA (2023) ISACOMPTA

(2) **BILAN - PASSIF avant répartition**

DGFiP N° 2051 - SD 2023
Formulaire obligatoire (article 53 A du Code general des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS ABEL ALU — Néant ☐ *

			Exercice N
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : .....)	DA	8 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC	
	Réserve légale (3)	DD	8 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * EJ)	DG	860 898
	Report à nouveau	DH	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	11 405
	Subventions d'investissement	DJ	
	Provisions réglementées *	DK	
	TOTAL (I)	DL	888 304
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
	Avances conditionnées	DN	
	TOTAL (II)	DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	
	Provisions pour charges	DQ	
	TOTAL (III)	DR	
DETTES (4)	Emprunts obligatoires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	303 245
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	385
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	215 389
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	296 058
	Dettes fiscales et sociales	DY	128 086
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	
	Autres dettes	EA	
Compte régul	Produits constatés d'avance (4)	EB	
	TOTAL (IV)	EC	943 163
	Ecarts de conversion passif * **TOTAL (V)**	ED	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	1 831 466

RENVOIS			
(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital	1B	
(2)	Dont Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
	Dont Ecart de réévaluation libre	1D	
	Dont Réserve de réévaluation (1976)	1E	
(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	494 805
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	28 098

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Copyright Groupe ISA (2025) ISACOMPTA

Copyright Groupe ISA (2023) ISACOMPTA

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Formulaire à déposer en double exemplaire

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Timbre à date du service

N° 2065 - SD
2023
cerfa N° 11084* 24
Formulaire obligatoire (art 223 du Code général des impôts)

Exercice ouvert le	01/10/22	et clos le	30/09/23	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	X
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art 209- 0 B (entreprise de transport maritine), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société :

SAS ABEL ALU
4 BIS RUE CARDAN

66350 TOULOUGES

SIRET 4 1 7 7 2 5 4 3 9 0 0 0 1 8

Adresse du siège social :

COPIE CONFORME A L'ORIGINAL

Mél sylvie@abelalu.com

Adresse du principal établissement :

Ancienne adresse en cas de changement :

REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :

SIRET

B ACTIVITE

Activités exercées : Travaux de menuiserie métallique et serr

Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1 Résultat fiscal

Bénéfice imposable au taux normal | Déficit

Bénéfice imposable à 15 % : 29 592

Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %

2 Plus-values

PV à long terme imposables à 15 % | PV à long terme imposables à 19 % | PV exonérées (art 238 *quindecies*)
Autres PV imposables à 19 % | PV à long terme imposables à 0 %

3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprise nouvelle art 44 *sexies* ☐ — Jeunes entreprises innovantes, art 44 *sexies-0* A ☐
Entreprise nouvelle, art 44 *septies* ☐ — Zone franche d'activite nouvelle génération, art 44 *quaterdecies* ☐ — Zone de restructuration de la défense art 44 *terdecies* ☐
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art 44 *sexdecies* ☐ — Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur, art 44 *octies* A ☐ — Autres dispositifs ☐
Zone de développement prioritaire, art 44 septdecies ☐

Société d'investissement immobilier cotée ☐ — Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) — Plus-values exonerees relevant du taux de 15 %

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer dans le secteur productif, art 244 *quater W du CGI (cocher la case)*

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1 Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts

2 Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5 %

F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33 %

G ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNEES AU DÉPOT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf notice du formulairee n°2065-SD)

1- Si vous êtes la société tête de groupe soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art 223 quinquies C-I-1 du CGI), cocher la case ci-contre

2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez designé une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée — Nom / Adresse — N°

3- Si vous êtes l'entreprise désignee au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art 223 quinquies C-I-2 du CGI), cocher la case ci-contre

Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe — Nom / Adresse — N°

H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI ☐ NON X — Si oui, indication du logiciel utilisé

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr.
S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :

Cabinet F.CABANER & Associés 6 Boulevard Kennedy Immeuble Le Tennessee 66100 PERPIGNAN

Tél : 0468667895

Nom et adresse du conseil :

Tél :

OGA/OMGA ☐ | Viseur conventionné ☐ | (Cocher la case correspondante)

Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur ou certificateur conventionné

N° d'agrément du CGA/OMGA ou viseur ou certificateur conventionné

Identité du déclarant :

Date 19/12/23 Lieu TOULOUGES

Qualité et nom du signataire : EXPERT-COMPTABLE SC CABINET F CABANER ET ASSOCIES

Signature

Examen de conformité fiscale (ECF) X *prestataire :* 51928008500019 Cabinet F CABANER & Associés 6 Boulevard Kennedy Immeuble Le Tennessee 66100 PERPIGNAN

Formulaire obligatoire
(art 223 du Code général des impôts)

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

N° 2065 bis - SD
2023

ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065 - SD

Copyright Groupe ISA 2023 ISACOMPTA

I RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS

Montant global brut des distributions (1)	payées par la société elle-même	a		payées par un établissement chargé du service des titres	b	
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) (2)					c	
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées					d	
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)					e	
					f	
					g	
					h	
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)					i	
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI					j	
Montant des revenus répartis (5)					Total (a à h)	

J REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES *(si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)*

Nom, prénoms, domicile et qualité (art 48-I a 6 ann III au CGI) * SARL, tous les associés , * SCA, associés gérants, * SNC ou SCS, associes en nom ou commandites * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants	Pour les SARL	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col 1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société					
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées :				
			à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6	
				Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements
1	2	3	4	5	6	7	8

K DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION

REMUNERATIONS		MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 0 %, 15 % ou 19%			
			0%	15%	19%
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)		MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice			
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)		MVLT réalisée au cours de l'exercice			
		MVLT restant à reporter			

M CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS (article 222 bis du CGI)

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice	
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice	

Annexe



ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

SAS ABEL ALU

Du 01/10/2022 au 30/09/2023

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/09/2023 dont le total est de 1 831 466.48 Euros, et le compte de résultat de l'exercice dégage un bénéfice de 11 405.26 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/10/2022 au 30/09/2023.

Ces comptes annuels ont été établis le 19/12/2023.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- comparabilité et continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels au 30/09/2023 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement), des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

Option de traitement des charges financières :

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement),

- des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées,

- le cas échéant de l'estimation initiale des coûts de démantèlement, d'enlèvement et de restauration du site sur lequel elles sont situées.

Mission de presentation des comptes annuels - Voir l'attestation du professionnel de l expertise comptable

Option de traitement des charges financières :

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Amortissements des biens non décomposables :

La période d'amortissement à retenir pour les biens non décomposables (mesure de simplification pour les PME) est fondée sur la durée d'usage.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilité ou de la durée d'usage prévue :

- Constructions	15 à 30 ans
- Agencement et aménagement des constructions	5 à 10 ans
- Matériels et outillages industriels	4 à 10 ans
- Logiciels	1 à 3 ans
- Matériel de transport	3 à 5 ans
- Matériel informatique	3 à 5 ans

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

STOCKS

Les stocks sont évalués selon la méthode du coût d'acquisition.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production. Le coût de la sous activité est exclu de la valeur des stocks.

Dans la valorisation des stocks, les intérêts sont toujours exclus.

Une provision pour dépréciation des stocks, égale à la différence entre la valeur brute (déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus) et le cours du jour ou la valeur de réalisation (déduction faite des frais proportionnels de vente), est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

CRÉANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

ÉTAT DES AMORTISSEMENTS

SAS ABEL ALU

Du 01/10/2022 au 30/09/2023

CADRE A **SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES**

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Amortissements début d'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amorts sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement et de développement					
Fonds commercial		6 065	3 778		9 843
Autres immobilisations incorporelles		25 438	2 268		27 706
	TOTAL	31 503	6 045		37 549
Terrains					
Constructions	Sur sol propre				
	Sur sol d'autrui				
	Inst. générales agen. aménag.				
Inst. techniques matériel et outil. industriels		193 450	13 709		207 159
Autres immobs corporelles	Inst. générales agencem. amén.	335 740	24 810	135 984	224 566
	Matériel de transport	22 104	6 563		28 667
	Mat. bureau et informatiq., mob.	55 765	5 875		61 641
	Emballages récupérables divers				
	TOTAL	607 059	50 957	135 984	522 033
	TOTAL GENERAL	**638 563**	**57 002**	**135 984**	**559 581**

CADRE B **VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES**

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		DOTATIONS			REPRISES			Mouv. net des amorts fin de l'exercice
		Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement								
Fonds commercial								
Autres immobs incorporelles								
	TOTAL							
Terrains								
Constr.	Sur sol propre							
	Sur sol autrui							
	Inst. agenc. et amén.							
Inst. techn. mat. et outillage								
A. immo. corp.	Inst. gales, ag. am div							
	Matériel transport							
	Mat. bureau mobilier inf.							
	Emballages réc. divers							
	TOTAL							
Frais d'acquisition de titres de participations								
TOTAL GÉNÉRAL								
Total général non ventilé								

CADRE C	**Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices**	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net a la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler					
Primes de remboursement des obligations					

ACTIF CIRCULANT

ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

	ÉTAT DES CRÉANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)	4 164		4 164
	Autres immobilisations financières	47 942		47 942
ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	256 225	256 225	
	Créances rep. titres prêtés : prov. / dep. antér.			
	Personnel et comptes rattachés	331	331	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Etat & autres coll. publiques : Impôts sur les bénéfices			
	Etat & autres coll. publiques : Taxe sur la valeur ajoutée	65 303	65 303	
	Etat & autres coll. publiques : Autres impôts, taxes & versements assimilés			
	Etat & autres coll. publiques : Divers			
	Groupe et associés (2)			
	Débiteurs divers (dont créances rel. op. de pens. de titres)	58 946	58 946	
	Charges constatées d'avance	7 135	7 135	
	TOTAUX	**440 046**	**387 941**	**52 106**

Renvois (1) Montant des
- Créances représentatives de titres prêtés
- Prêts accordés en cours d'exercice : 3 600
- Remboursements obtenus en cours d'exercice : 3 049

(2) Prêts & avances consentis aux associés (pers.physiques)

COMPTES DE RÉGULARISATION - ACTIF

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

PRODUITS À RECEVOIR

PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	154 000
Autres créances	
Disponibilités	
TOTAL	**154 000**

ETAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES

SAS ABEL ALU

Du 01/10/2022 au 30/09/2023

ÉTAT DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES DETTES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an & 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)					
Autres emprunts obligataires (1)					
Emprunts & dettes	à 1 an max. à l'origine	28 098	28 098		
etbs de crédit (1)	à plus d' 1 an à l'origine	275 147	42 178	232 969	
Emprunts & dettes financières divers (1)(2)					
Fournisseurs & comptes rattachés		296 058	296 058		
Personnel & comptes rattachés		1 328	1 328		
Sécurité sociale & autr organismes sociaux		101 194	101 194		
Etat &	Impôts sur les bénéfices	518	518		
autres	Taxe sur la valeur ajoutée	15 640	15 640		
collectiv.	Obligations cautionnées				
publiques	Autres impôts, tax & assimilés	9 406	9 406		
Dettes sur immobilisations & cpts rattachés					
Groupe & associés (2)		385	385		
Autres dettes (dt det. rel. opér. de titr.)					
Dette représentative des titres empruntés					
Produits constatés d'avance					
	TOTAUX	**727 774**	**494 805**	**232 969**	

Renvois

(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice
Emprunts remboursés en cours d'exer. 61 188

(2) Montant divers emprunts, dett/associés

COMPTES DE RÉGULARISATION - PASSIF

CHARGES À PAYER

CHARGES À PAYER INCLUSES DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	54
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	
Dettes fiscales et sociales	**8 744**
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	
TOTAL DES CHARGES À PAYER	**8 797**

ENGAGEMENTS

SAS ABEL ALU

Du 01/10/2022 au 30/09/2023

ENGAGEMENTS DONNÉS

	Autres	Dirigeants	Filiales	Participations	Autres entreprises liées	Montant
Effets escomptés non échus						
Cautionnements, avals et garanties donnés par la société						
Engagements assortis de sûretés réelles						
Intérêts à échoir	1 236					1 236
Assurances à échoir						
Autres engagements donnés :						
Contrats de crédits-bails						
Contrats de locations financement						
TOTAL (1)	**1 236**					**1 236**

	Autres	Dirigeants	Provisions	Montant
Engagements en matière de pensions				
TOTAL	**1 236**			**1 236**

ENGAGEMENTS REÇUS

	Autres	Dirigeants	Filiales	Participations	Autres entreprises liées	Montant
Cautionnements, avals et garanties reçus par la société						
Sûretés réelles reçues						
Actions déposées par les administrateurs						
Autres engagements reçus						
TOTAL						

ABEL ALU
Société par actions simplifiée
au capital de 8 000 euros
Siège social : 4 bis Rue Cardan
66350 TOULOUGES
417 725 439 RCS PERPIGNAN

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 13 MARS 2024

Le 13 mars 2024, au siège social à PERPIGNAN, Monsieur ABEL Olivier, demeurant 7 bis rue Pierre Rabhi – 66680 CANOHES. Associé unique de la Société ABEL ALU.

I - A PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIT :

En sa qualité de Président de la Société, Monsieur ABEL Olivier, associé unique, a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat) de l'exercice clos le 30/09/2023.

II - A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES RELATIVES A :

- l'approbation des comptes de l'exercice clos le 30/09/2023 ;
- l'affectation des résultats de cet exercice.

PREMIÈRE DECISION

L'associé unique, connaissance prise des comptes de l'exercice clos le 30/09/2023, approuve ces comptes, tels qu'il les a établis, lesdits comptes se soldant par un bénéfice de 11 405 euros.
Il approuve également les opérations traduites dans ces comptes.

DEUXIÈME DECISION

Affectation du résultat

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 11 405 euros de la manière suivante :

- au compte : « Autres réserves » : 11 405 euros.

OD

TROISIEME DECISION

L'associé unique déclare qu'une convention visée à l'article L 227-10 du Code de commerce est intervenue au titre de l'exercice écoulé.

QUATRIEME DECISION

L'associé unique approuve également le montant de sa rémunération à savoir :

- 145 476.04 € de rémunération brute ;
- 91 588.88 € de cotisations personnelles.

L'associé unique décide de maintenir une fourchette de rémunération brute annuelle qui pourra varier entre 150 000 et 200 000 euros.

CINQUIEME DECISION

L'associé unique confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique et répertorié sur le registre des décisions de l'associé unique.

Monsieur Olivier ABEL

